Nations Unies ESCAP/PTA/PTC(3)/3

Conseil économique et social

Distr. générale
21 juin 2024

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Conseil pour le commerce sans papier de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique

Troisième session
Bangkok et en ligne, 6 et 7 juin 2024

Rapport du Conseil pour le commerce sans papier de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique sur les travaux de sa troisième session

I. Conclusions et recommandations

1. Le Conseil pour le commerce sans papier a noté que le nombre de ses membres avait augmenté : de 11 États membres à sa deuxième session, il est passé à 13 États membres à sa troisième session.

2. Le Conseil pour le commerce sans papier a accueilli avec satisfaction les conclusions de la troisième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. Il a prié le Comité permanent et le secrétariat de prendre des mesures pour donner suite aux documents issus de la session et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa quatrième session.

3. Le Conseil pour le commerce sans papier a recommandé que toutes les parties qui ne l'avaient pas déjà fait établissent un comité national de mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique avant la quatrième session du Conseil pour le commerce sans papier. Il a été noté qu'un comité de ce type pouvait être établi en modifiant le mandat d'un comité national apparenté ou en créant un sous-comité.

4. Le Conseil pour le commerce sans papier a recommandé que chaque partie élabore ou mette à jour, selon le cas, un plan national de mise en œuvre de l'Accord-cadre devant être présenté à la quatrième session du Comité permanent.

5. Le Conseil pour le commerce sans papier a engagé les membres et les membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique qui sont à même de le faire, ainsi que les partenaires de développement, à fournir une assistance technique ou financière à l'appui du renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Merci de recycler

6. Le Conseil pour le commerce sans papier a invité toutes les parties, tant dans leurs communications avec les partenaires commerciaux que dans le cadre de leur participation à des forums et réunions, à promouvoir l'Accord-cadre et à encourager d'autres États à y adhérer.

7. Le Conseil pour le commerce sans papier a prié le secrétariat de mener des activités de renforcement des capacités, de formation et de vulgarisation, lorsque cela était possible, afin d'appuyer les parties dans le cadre de leurs efforts visant à mettre en œuvre l'Accord-cadre.

8. Le Conseil pour le commerce sans papier a décidé que les quatrièmes sessions du Comité permanent et du Conseil pour le commerce sans papier se tiendraient à Bangkok et en ligne, respectivement du 9 au 11 juin 2025 et les 12 et 13 juin 2025. Le Conseil pour le commerce sans papier a également décidé que les cinquièmes sessions du Comité permanent et du Conseil pour le commerce sans papier se tiendraient à Bangkok et en ligne, respectivement du 8 au 10 juin 2026 et les 11 et 12 juin 2026.

II. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

9. Le Conseil pour le commerce sans papier a tenu sa troisième session à Bangkok et en ligne les 6 et 7 juin 2024. La Secrétaire exécutive de la Commission et le Président de la troisième session du Conseil pour le commerce sans papier ont fait des déclarations liminaires.

B. Participation

10. Les États membres de la Commission ci-après, qui sont parties à l'Accord-cadre, étaient représentés : Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Mongolie, Philippines, République de Corée, Tadjikistan, Timor-Leste et Turkménistan.

11. Les représentantes et représentants des États membres de la Commission ci-après étaient présents en tant qu'observateurs : Cambodge, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maldives, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Thaïlande, Vanuatu et Viet Nam.

12. Les représentantes et représentants des bureaux du Secrétariat de l'ONU ci-après étaient également présents : CNUCED et Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

13. La Commission économique eurasienne, une organisation intergouvernementale, était également représentée.

14. Conformément à l'article 11.3 du règlement intérieur du Conseil pour le commerce sans papier et à l'article 12 du Règlement intérieur de la Commission, le Président et le Vice-Président ont examiné les accréditations de tou(te)s les représentant(e)s et les ont jugées en bonne et due forme.

C. Élection du Bureau

15. Le Conseil pour le commerce sans papier a élu le Bureau suivant :

Président :	M. Sanzharbek Bolotov (Kirghizistan)
Vice-Président :	M. Juvençio Martins (Timor-Leste)

D. Ordre du jour

16. Le Conseil pour le commerce sans papier a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session :

   a) Allocutions d'ouverture ;

   b) Élection du Bureau ;

   c) Adoption de l'ordre du jour.

2. Déclarations des membres du Conseil pour le commerce sans papier.

3. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et débat sur la poursuite des travaux.

4. Dates et lieu de la quatrième session.

5. Questions diverses.

6. Adoption du rapport du Conseil pour le commerce sans papier sur les travaux de sa troisième session.

E. Manifestations parallèles

17. Les séminaires, manifestations parallèles et sessions spéciales ci-après se sont tenus en même temps que la troisième session du Conseil pour le commerce sans papier :

a) 3 juin 2024 : présentations et débats sur une plus grande coopération réglementaire dans la région Asie-Pacifique pour stimuler le commerce électronique et le commerce sans papier ;

b) 3 juin 2024 : table ronde sur l'évaluation des besoins et la détermination de mesures communes pour permettre aux pays de l'Asie et du Pacifique de récolter les dividendes du développement ;

c) 3 et 4 juin 2024 : table ronde, présentations et atelier sur l'exploitation de la transition numérique pour une facilitation durable du commerce par les pays asiatiques membres de l'Organisation de la coopération islamique ;

d) 3 et 5 juin 2024 : démonstrations de solutions commerciales pour le commerce sans papier ;

e) 4 juin 2024 : présentations sur le commerce transfrontière sans papier du point de vue des entreprises ;

f) 4 juin 2024 : table ronde sur le commerce à l'ère numérique et l'alignement de la technologie sur la réglementation ;

g) 4 juin 2024 : atelier sur l'avancement du commerce transfrontière sans papier et la mise à profit de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique ;

h) 4 et 5 juin 2024 : atelier régional sur la technologie de la chaîne de blocs et les technologies émergentes pour la compétitivité commerciale ;

i) 5 juin 2024 : présentations et table ronde sur l'expérience de la Thaïlande dans la création de plateformes numériques intégrées pour la dématérialisation du commerce ;

j) 5 juin 2024 : présentation sur le passage au commerce sans papier dans l'ensemble du Commonwealth ;

k) 5 juin 2024 : table ronde et présentations sur les dimensions politiques, financières et industrielles de l'accélération du commerce numérique ;

l) 6 juin 2024 : présentation des résultats d'une étude de faisabilité pour des projets pilotes visant à introduire des documents commerciaux électroniques en Asie centrale et au-delà ;

m) 6 juin 2024 : présentation et table ronde sur les approches convergentes de la transformation numérique du commerce dans l'Union économique eurasiatique et au-delà ;

n) 7 juin 2024 : présentation des outils de l'Organisation des Nations Unies pour une dématérialisation du commerce fondée sur des données probantes.

III. Compte rendu des travaux

18. Les débats tenus pendant la session ont été résumés dans un compte rendu des travaux (voir annexe II).

Annexe I

Liste des documents

Cote du document	*Titre du document*	*Point de l'ordre du jour*
Distribution générale		
ESCAP/PTA/PTC(3)/1	Ordre du jour provisoire	1 c)
ESCAP/PTA/PTC(3)/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
ESCAP/PTA/PTC(3)/2	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et poursuite des travaux	3
ESCAP/PTA/PTC(3)/3	Rapport du Conseil pour le commerce sans papier de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique sur les travaux de sa troisième session	
Distribution limitée		
ESCAP/PTA/PTC(3)/L.1	Projet de rapport	6

Annexe II

Compte rendu des travaux

I. Introduction

1. La troisième session du Conseil pour le commerce sans papier de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Bangkok et en ligne les 6 et 7 juin 2024. Le présent compte rendu ne revient pas en détail sur chaque déclaration qui a été faite, mais propose une synthèse des points de vue exprimés par les membres du Conseil pour le commerce sans papier sur les sujets abordés aux points 2 à 6 de l'ordre du jour.

II. Résumé des débats

A. Déclarations des membres du Conseil pour le commerce sans papier (point 2 de l'ordre du jour)

2. Les représentantes et représentants des membres du Conseil pour le commerce sans papier ci-après ont fait des déclarations : Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Mongolie, Philippines, République de Corée, Tadjikistan, Timor-Leste et Turkménistan. Le Conseil pour le commerce sans papier a noté que le nombre de ses membres avait augmenté : de 11 États membres à sa deuxième session, il est passé à 13 États membres à sa troisième session.

3. Le Conseil pour le commerce sans papier a été informé que des progrès notables avaient été réalisés par les parties dans plusieurs domaines pertinents pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre, notamment les suivants : informatisation et simplification des opérations douanières ; mise en place et perfectionnement de systèmes de guichet unique électroniques ; utilisation facilitée des signatures électroniques ; collaboration avec les organisations sous-régionales et d'autres organisations partenaires ainsi qu'avec les gouvernements en matière de facilitation du commerce ; initiatives et projets pilotes sur l'échange électronique de données et de documents liés au commerce ; développement de l'infrastructure numérique ; amélioration de l'environnement commercial et promotion du commerce électronique aux niveaux national et transfrontière.

4. Certain(e)s représentant(e)s ont fait état des progrès de leur pays dans la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce et de promotion du commerce sans papier à la lumière des résultats de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable.

5. Plusieurs représentant(e)s ont fait état des progrès réalisés par leur pays pour créer et assurer le fonctionnement d'un comité national et pour élaborer un plan national visant à mettre en œuvre l'Accord-cadre.

6. Les représentant(e)s ont proposé que les parties à l'Accord-cadre prennent les mesures ci-après pour poursuivre sa mise en œuvre, ces mesures pouvant être prises soit à titre individuel soit à titre collectif, avec l'appui du secrétariat si cela est possible et selon qu'il conviendra :

a) Mettre à jour le plan d'action collectif en tenant compte des résultats de l'évaluation des plans nationaux ;

b) Analyser les plans d'action nationaux des parties et déterminer dans quels domaines il conviendrait de veiller à mieux coordonner les efforts entre les parties ;

c) Promouvoir les partenariats public-privé et réunir les gouvernements, les entités du secteur privé et les organisations internationales pour qu'ils collaborent à des projets axés sur le commerce sans papier ;

d) Renforcer la coopération entre les parties et avec les autres parties prenantes, y compris par l'intermédiaire de mécanismes sous-régionaux et assurer une plus grande coopération régionale ;

e) Continuer à renforcer les capacités humaines et à développer les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, notamment au moyen de projets pilotes ;

f) Favoriser les interactions entre les organisations sous-régionales de la région Asie-Pacifique, telles que l'Union économique eurasiatique et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord-cadre ;

g) Explorer les possibilités offertes par les technologies naissantes, telles que l'intelligence artificielle, la technologie de la chaîne de blocs et l'Internet des objets ;

h) Continuer à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

B. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et débat sur la poursuite des travaux (point 3 de l'ordre du jour)

7. Le Conseil pour le commerce sans papier était saisi de la note du secrétariat sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et la poursuite des travaux (ESCAP/PTA/PTC(3)/2). Le secrétariat a présenté un exposé sur les points suivants : résultats de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable menée en 2023, travail effectué et réunions organisées par le secrétariat depuis la deuxième session du Conseil pour le commerce sans papier et état d'avancement des activités prévues dans le plan d'action collectif pour les parties à l'Accord-cadre. Le secrétariat a invité le Conseil pour le commerce sans papier à faire part de nouvelles pistes de réflexion stratégiques pour l'avenir.

8. La Présidente de la troisième session du Comité permanent de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique a présenté les principaux résultats de la session. Le Conseil pour le commerce sans papier a pris connaissance de ces résultats avec intérêt et a demandé au Comité permanent et au secrétariat de prendre les mesures de suivi voulues et de lui faire rapport, à sa quatrième session, sur les progrès réalisés dans ce domaine.

C. Dates et lieu de la quatrième session (point 4 de l'ordre du jour)

9. Le Conseil pour le commerce sans papier a décidé que les quatrièmes sessions du Comité permanent et du Conseil pour le commerce sans papier se tiendraient à Bangkok et en ligne, respectivement du 9 au 11 juin 2025 et les 12 et 13 juin 2025. Le Conseil pour le commerce sans papier a également décidé que les cinquièmes sessions du Comité permanent et du Conseil pour le

commerce sans papier se tiendraient à Bangkok et en ligne, respectivement du 8 au 10 juin 2026 et les 11 et 12 juin 2026.

D. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

10. Le représentant de la Chine a indiqué que son Gouvernement avait demandé au secrétariat de diffuser un document officieux sur la création d'une alliance Asie-Pacifique concernant les connaissements électroniques à la troisième session du Comité permanent. Il a également indiqué que son Gouvernement ferait un certain nombre de propositions précises visant à faciliter la poursuite de la coopération autour d'une telle alliance et invité les parties à y participer activement.

E. Adoption du rapport du Conseil pour le commerce sans papier sur les travaux de sa troisième session (point 6 de l'ordre du jour)

11. Le 7 juin 2024, le Conseil pour le commerce sans papier a adopté le rapport sur les travaux de sa troisième session.